



---

Canada Development  
Investment Corporation

La Corporation de développement  
des investissements du Canada

Rapport du premier trimestre  
31 mars 2019



---

Canada Development  
Investment Corporation

La Corporation de développement  
des investissements du Canada

## Table des matières

<b>Déclaration de la responsabilité de la direction par de hauts fonctionnaires</b>	<b>1</b>
<b>Rapport de gestion</b>	<b>2</b>
<b>États financiers consolidés résumés intermédiaires de la Corporation de développement des investissements du Canada – au 31 mars 2019</b>	<b>7</b>

### Adresse de la Corporation :

1240, rue Bay  
Bureau 302  
Toronto (Ontario) M5R 2A7

**Téléphone** : 416-966-2221  
**Télécopieur** : 416-966-5485  
**Site Web** : [www.cdev.gc.ca](http://www.cdev.gc.ca)

## **Déclaration de la responsabilité de la direction par de hauts fonctionnaires**

---

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés résumés intermédiaires exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le présent rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires.

À notre connaissance, les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de la Corporation, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires.

La publication des états financiers consolidés résumés intermédiaires a été autorisée par le conseil d'administration le 23 mai 2019.



Michael Carter  
Vice-président exécutif



Andrew G. Staf, CPA, CA  
Vice-président, Finances

Toronto (Ontario)  
Le 23 mai 2019

## Rapport de gestion de la CDEV de la période close le 31 mars 2019

---

Les communications publiques de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), y compris le présent rapport trimestriel, peuvent comprendre des déclarations prospectives qui renferment les attentes de la direction à l'égard des objectifs, des stratégies, des perspectives, des plans, des prévisions, des estimations et des intentions de la CDEV.

En raison de leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur divers facteurs et hypothèses et elles comportent des risques et incertitudes inhérents, tant de nature générale que spécifique. Ainsi, les pronostics, les prévisions, les projections et les autres éléments des déclarations prospectives pourraient ne pas se réaliser. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles de la CDEV en raison d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs.

Le rapport de gestion est daté du 23 mai 2019 et doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la période close le 31 mars 2019 ainsi qu'avec le rapport annuel de la CDEV pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

### Vue d'ensemble de la CDEV

La CDEV est une société de la Couronne fédérale qui a été constituée en 1982 afin de fournir un organe commercial aux placements en titres de capitaux propres du gouvernement et de gérer le portefeuille commercial du gouvernement dans l'intérêt du Canada. La CDEV a pour principal objectif d'exercer ses activités dans l'intérêt du Canada, dans une perspective commerciale. Outre certaines activités qui lui sont propres, la Corporation a la responsabilité de quatre principales filiales en propriété exclusive, soit la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH »), Canada Eldor Inc. (« CEI »), Canada TMP Finance Limited (« TMP Finance ») et sa filiale Corporation Trans Mountain (« CTM »). La SGCH détient et gère les participations du gouvernement fédéral dans le projet de développement Hibernia (le « projet Hibernia »). CEI n'exerce aucune activité, mais elle est responsable de la prise en charge des obligations découlant principalement d'un accord d'achat et de vente conclu avec Cameco Inc. en 1988. TMP Finance a pour principale responsabilité de fournir du financement à CTM. CTM a pour mandat d'exploiter le pipeline Trans Mountain existant et de mener à terme le projet d'agrandissement du pipeline Trans Mountain (le « PARTM ») dans les délais prévus et de façon commercialement viable afin de protéger les investissements du gouvernement, d'assurer le respect des lois et des règles applicables et d'agir conformément à l'engagement pris par le Canada de promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones.

### La Corporation de développement des investissements du Canada

La direction de la CDEV collabore étroitement avec le conseil d'administration et la direction de CTM afin de poursuivre la transition de la société d'une filiale de Kinder Morgan à une société d'État. Ce processus prévoit notamment des nominations au sein de l'équipe de direction, l'établissement de cadres de gestion du risque, la mise en place de procédures en matière de suivi de la gestion relativement au projet d'agrandissement du pipeline Trans Mountain, si celui-ci est approuvé, l'obtention du financement nécessaire et la production de renseignements financiers d'importance.

La CDEV poursuit un processus consistant à vendre, pour le compte du gouvernement, Ridley Terminals Inc., une société d'État fédérale qui possède et exploite un terminal charbonnier à Prince Rupert, en Colombie-Britannique.

## Rapport de gestion de la CDEV de la période close le 31 mars 2019 (suite)

---

### Corporation Trans Mountain

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2019, CTM a généré des produits de 100 millions de dollars et un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») de 49 millions de dollars. Comme la CDEV ne détenait pas CTM au cours de la période correspondante, il n'existe aucun chiffre correspondant. Fait à noter, selon les PCGR des États-Unis que CTM continue d'appliquer, les produits et le BAIIA ont été relativement semblables à ceux présentés selon les IFRS pour la période. Se reporter aux notes 12 et 17 pour obtenir des précisions à ce sujet.

Pour cette même période, CTM a dépensé environ 129 millions de dollars pour le PARTM, en plus des 160 millions de dollars dépensés en 2018 sous la propriété de la CDEV. Étant donné la décision rendue par la Cour d'appel fédérale le 30 août, l'activité de construction relative à ce projet a été interrompue. Certaines activités de développement se sont cependant poursuivies, mais à un rythme modéré, notamment des études techniques et l'acquisition de permis.

Le 22 février 2019, l'Office national de l'énergie (l'« ONE ») a publié son rapport de réexamen, dans lequel il conclut que le PARTM est dans l'intérêt public canadien. L'ONE recommande au gouverneur en conseil du gouvernement fédéral d'approuver le PARTM, sous réserve de 156 conditions, qui sont des mesures que l'ONE peut imposer au réseau Trans Mountain (« TMPL ») et au PARTM, en sa qualité d'organisme de réglementation. La direction estime que les conditions recommandées par l'ONE sont raisonnables, et CTM examine actuellement les conditions et les recommandations du rapport. Il est actuellement impossible de déterminer l'incidence financière qu'auront de nouvelles conditions et mesures.

Pour obtenir plus de précisions, veuillez consulter le rapport financier de CTM pour le premier trimestre de 2019 disponible à l'adresse [www.transmountain.com](http://www.transmountain.com).

### Canada TMP Finance Limited

Canada TMP Finance Limited (« TMP Finance ») a été constituée pour acquérir et détenir CTM et ses entités. En 2018, TMP Finance a conclu des conventions de crédit avec le gouvernement du Canada par l'intermédiaire du Compte du Canada géré par Exportation et développement Canada (« EDC »), une société d'État fédérale. Pour financer l'acquisition de CTM et certaines dépenses d'investissement de CTM, TMP Finance a consenti du financement à CTM selon un ratio de 45 % de capitaux propres et 55 % d'emprunts. TMP a également emprunté 500 millions de dollars par l'intermédiaire du Compte du Canada et prêté ce montant à CTM pour permettre à celle-ci d'émettre une lettre de crédit à l'intention de Kinder Morgan pour répondre à des exigences financières imposées par l'ONE en tant qu'organisme de réglementation du pipeline Trans Mountain. Le montant de 500 millions de dollars a été remboursé au cours du trimestre et l'accès continu à une facilité de crédit inutilisée permet à CTM de satisfaire aux exigences financières imposées par l'ONE.

### Société de gestion Canada Hibernia

Le bénéfice après impôt dégagé par la SGCH pour la période close le 31 mars 2019, à savoir 17 millions de dollars, a été de 29 % inférieur à celui inscrit pour la période correspondante, ce qui s'explique principalement par la diminution des produits nets tirés du pétrole brut.

Les produits nets tirés du pétrole brut, qui correspondent aux ventes de pétrole brut déduction faite des redevances et de la participation au bénéfice net, ont reculé de 16 %, ou 9 millions de dollars, passant de 54 millions de dollars pour la période correspondante à 45 millions de dollars pour le premier trimestre de 2019. Cette diminution est attribuable à une baisse de 15 % du volume de ventes de pétrole et de 2 % du prix de vente en dollars canadiens. L'amenuisement du volume de ventes tient au calendrier des ventes de cargaisons expédiées par pétrolier et n'est pas directement lié aux variations de production. Au premier trimestre de 2019, la production brute d'Hibernia s'est établie en moyenne à 130 363 barils par jour, en légère baisse par rapport

## **Rapport de gestion de la CDEV de la période close le 31 mars 2019 (suite)**

---

aux 133 365 barils par jour produits pour la période correspondante. La quote-part nette de la production revenant à la SGCH a augmenté de 3 % en raison d'une croissance plus marquée de la production tirée du champ principal où la SGCH détient une participation plus importante. Les charges liées aux redevances et à la participation au bénéfice net ont diminué proportionnellement à la baisse des ventes de pétrole brut.

La SGCH vend son pétrole en fonction du cours de référence du pétrole brut Brent daté, en dollars américains. Le cours du pétrole brut Brent daté a diminué de 5 %, passant de 66,81 \$ US le baril au premier trimestre de 2018 à 63,18 \$ US le baril en moyenne, et la SGCH a obtenu un prix représentant un faible escompte par rapport au prix du Brent daté pour la période écoulée, comparativement à une légère prime par rapport au prix du Brent daté pour la période correspondante.

Les dépenses d'investissement engagées au cours de la période close le 31 mars 2019 se sont chiffrées à 5 millions de dollars.

### **Canada Eldor Inc.**

Aucun changement important n'a été apporté à la gestion des passifs de CEI. Un montant de 0,5 million de dollar a été affecté aux activités liées à la remise en état des sites, et aucune modification n'a été apportée à l'estimation du coût de remise en état des sites au cours de la période.

### **Analyse de l'environnement commercial externe**

La gestion continue de nos placements prend en compte les conditions du marché en général, la conjoncture économique, ainsi que des facteurs propres à l'émetteur ou au titre sous-jacents. Aucune modification importante n'a été décelée depuis le 31 décembre 2018, comme l'indique le rapport annuel de 2018.

### **Risques et éventualités**

Le développement éventuel du PARTM soulève plusieurs enjeux d'ordre juridique et réglementaire. Au cours du premier trimestre de 2019, le gouvernement a indiqué qu'il répondrait d'ici juin 2019 au rapport de réexamen publié le 22 février 2019 par l'ONE. Un retard important dans l'obtention de l'autorisation requise pour donner suite au PARTM accroîtrait le risque que le rendement associé au développement du PARTM soit inférieur au seuil de rentabilité.

Au 31 mars 2019, TMP Finance attendait toujours l'autorisation pour prolonger sa facilité de crédit à la construction au-delà d'août 2019, ce qui expose la Corporation à un risque financier accru. Aucun changement important sur le plan des risques et des éventualités n'a été décelé depuis le 31 décembre 2018, comme l'indique le rapport annuel de 2018.

### **États financiers de la période close le 31 mars 2019**

Les états financiers consolidés du trimestre clos le 31 mars 2019 ainsi que les chiffres correspondants pour le premier trimestre de 2018, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») s'appliquant aux périodes intermédiaires, y compris l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

## Rapport de gestion de la CDEV de la période close le 31 mars 2019 (suite)

---

CTM dresse ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis et applique les normes comptables s'appliquant aux entités exerçant des activités à tarifs réglementés. Pour consulter les états financiers selon les PCGR des États-Unis de CTM pour le premier trimestre de 2019, veuillez visiter le [www.transmountain.com](http://www.transmountain.com). La note 17 présente les résultats financiers de CTM selon les PCGR des États-Unis, les ajustements apportés aux états financiers pour convertir ces résultats en IFRS ainsi que les résultats financiers de CTM en IFRS, après consolidation avec ceux de la CDEV. Les principales différences de traitement comptable sont décrites à la note 17.

Les produits consolidés pour la période close le 31 mars 2018 se sont établis à 145 millions de dollars, comparativement à 53 millions de dollars pour la période correspondante. Cette hausse est surtout attribuable à l'inclusion de produits de 85 millions de dollars de CTM tirés de l'exploitation du pipeline et de produits de 14 millions de dollars tirés de la location de réservoirs de stockage. La diminution de 9 millions de dollars des produits nets tirés du pétrole brut s'explique surtout par la baisse de 15 % des volumes de ventes.

Pour l'exercice, le total des charges, exception faite des charges financières, s'est élevé à 103 millions de dollars, comparativement à 23 millions de dollars pour la période correspondante. Cette augmentation est attribuable à la prise en compte de 77 millions de dollars de charges de CTM. Les coûts de production de pétrole brut et les coûts d'exploitation se sont chiffrés à 7 millions de dollars pour le trimestre, ce qui avoisine le montant inscrit pour le trimestre correspondant.

Pour la période close le 31 mars 2019, la charge d'intérêts sur les emprunts aux fins d'acquisition et de construction s'est établie à 56 millions de dollars et la charge d'intérêts sur la facilité de l'ONE s'est élevée à 5 millions de dollars. Un montant a été prélevé sur la facilité de l'ONE jusqu'au 28 mars afin de garantir une lettre de crédit de 500 millions de dollars émise en faveur de Kinder Morgan. La lettre de crédit a été annulée et une facilité de crédit inutilisée du Compte du Canada du gouvernement, géré par Exportation et développement Canada, permet maintenant à CTM d'avoir accès aux ressources financières requises de 500 millions de dollars. Après le 28 mars, TMP Finance ne paiera plus d'intérêts sur la facilité de l'ONE, mais devra plutôt verser une commission d'attente de 0,30 % par année à l'égard des montants inutilisés sur la facilité de l'ONE de 500 millions de dollars, ce qui entraînera une baisse de la charge d'intérêts pour les périodes à venir.

Pour la période close le 31 mars 2019, une perte avant impôt sur le résultat de 15 millions de dollars a été inscrite, comparativement à un bénéfice de 34 millions de dollars pour la période correspondante, en raison des pertes avant impôt de 14 millions de dollars de CTM, des charges d'intérêts supplémentaires de 23 millions de dollars de TMP Finance et d'une diminution de 10 millions de dollars du bénéfice avant impôt de la SGCH. L'impôt sur le résultat a augmenté de façon appréciable en pourcentage du bénéfice avant impôt, ce qui est attribuable au fait qu'une tranche importante de la charge d'intérêts a été engagée par une entité non assujettie à l'impôt.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 mars 2019 ont augmenté pour s'établir à 404 millions de dollars, comparativement à 345 millions de dollars au 31 décembre 2018, en raison surtout des flux de trésorerie positifs de 55 millions de dollars de CTM et de 10 millions de dollars de la SGCH pour la période. Le total de la trésorerie soumise à restrictions a diminué de 500 millions de dollars, ce qui s'explique par le montant de 500 millions de dollars en dépôt à la fin de l'exercice utilisé aux fins du remboursement de la facilité de crédit de l'ONE.

Les débiteurs ont diminué de 76 millions de dollars au 31 mars 2019 par rapport à la clôture de l'exercice, en raison d'une hausse de 24 millions de dollars des créances de la SGCH et d'une baisse de 101 millions de dollars des débiteurs de CTM à la suite du recouvrement des débiteurs à la clôture de l'exercice.

## Rapport de gestion de la CDEV de la période close le 31 mars 2019 (suite)

---

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 227 millions de dollars depuis la clôture de l'exercice, en raison principalement des dépenses d'investissement de 129 millions de dollars liées au PARTM, déduction faite de l'amortissement, et de celles de 34 millions de dollars liées à CTM, ainsi qu'en raison d'une augmentation nette de 3 millions de dollars enregistrée par la SGCH, y compris des hausses des ajustements de démantèlement de 122 millions de dollars pour CTM et de 13 millions de dollars pour la SGCH attribuables à une diminution des taux d'actualisation au cours de la période. Depuis le premier trimestre de 2019, de nouvelles règles comptables exigent que les contrats de location d'une durée de plus de un an soient comptabilisés à titre d'actifs au titre de droits d'utilisation. Les actifs au titre de droits d'utilisation pour CTM et pour la SGCH s'établissaient respectivement à 49 millions de dollars et à 25 millions de dollars au 31 mars 2019 et à néant au 31 décembre 2018.

Les intérêts à payer ont augmenté depuis la clôture de l'exercice, les intérêts étant versés à la fin des mois de juin et de décembre de chaque exercice. Les autres passifs courants ont augmenté de 79 millions de dollars en raison d'une hausse de 79 millions de dollars des primes au quai exigibles de CTM.

Les emprunts ont diminué de 500 millions de dollars à la suite du remboursement de la facilité de l'ONE.

La provision au titre des obligations de démantèlement s'est accrue de 137 millions de dollars sous l'effet essentiellement de la diminution du taux d'actualisation moyen, qui est passé de 2,15 % au 31 décembre 2018 à 1,86 % au 31 mars 2019. Les autres passifs non courants ont diminué de 63 millions de dollars, en raison essentiellement d'une baisse de 68 millions de dollars des primes au quai.



États financiers consolidés résumés intermédiaires

**LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT  
DES INVESTISSEMENTS DU CANADA**

Trimestre clos le 31 mars 2019

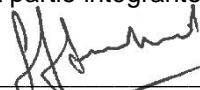
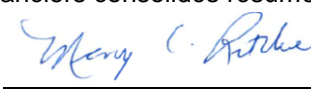
(non audité)

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé résumé intermédiaire de la situation financière  
(non audité)  
(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2019	31 décembre 2018
<b>Actifs</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	404 213 \$	344 857 \$
Trésorerie soumise à restrictions (note 5)	255	500 683
Clients et autres débiteurs (note 15)	82 567	158 979
Impôt à recevoir	5 216	3 497
Autres actifs courants	21 493	18 743
Placements détenus au titre d'obligations futures	2 520	2 518
	516 264	1 029 277
<b>Actifs non courants</b>		
Immobilisations corporelles (note 6)	5 082 041	4 854 621
Goodwill (note 4)	1 016 240	1 016 582
Placements détenus au titre d'obligations futures	146 869	151 233
Trésorerie soumise à restrictions (note 5)	57 409	56 660
Placements soumis à restrictions	61 035	54 783
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 7)	76 255	-
Autres actifs	32 227	46 328
Actif d'impôt différé	18 747	17 735
	6 490 823	6 197 942
	7 007 087 \$	7 227 219 \$
<b>Passifs et capitaux propres</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs et autres créditeurs	157 133 \$	132 843 \$
Partie courante des emprunts (note 9)	120 000	120 000
Intérêts à payer	56 297	677
Partie courante de la provision au titre des obligations de démantèlement [note 8 a)]	2 622	3 141
Partie courante de la provision au titre de la remise en état d'un site [note 8 b)]	2 333	2 329
Partie courante des obligations locatives (note 7)	13 304	-
Autres passifs courants	187 985	109 010
	539 674	368 000
<b>Passifs non courants</b>		
Emprunts (note 9)	4 670 000	5 170 000
Impôt différé	555 931	560 966
Obligations locatives (note 7)	63 332	-
Provision au titre des obligations de démantèlement [note 8 a)]	663 379	526 000
Provision au titre de la remise en état d'un site [note 8 b)]	7 377	7 809
Obligation au titre des prestations définies	78 244	78 390
Autres passifs non courants	109 055	171 903
	6 147 318	6 515 068
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	1	1
Surplus d'apport	603 294	603 294
Déficit accumulé	(288 163)	(269 902)
Cumul des autres éléments du résultat global	4 963	10 758
	320 095	344 151
Engagements (note 13)		
Éventualités (note 14)		
	7 007 087 \$	7 227 219 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Au nom du Conseil :  , administrateur  , administrateur

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé résumé intermédiaire du résultat global  
(non audité)  
(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos les 31 mars	
	2019	2018
<b>Produits</b>		
Produits nets tirés du pétrole brut (note 11)	45 165 \$	53 546 \$
Produits tirés du transport (note 12)	84 947	-
Revenus locatifs (note 12)	14 491	-
Autres produits (note 12)	852	-
	145 455	53 546
<b>Autres produits</b>		
Frais d'utilisation des installations et frais de traitement après déduction de la participation accessoire au bénéfice net	885	678
Profits de change	566	2 056
	146 906	56 280
<b>Charges</b>		
Épuisement et amortissement (note 6)	41 129	13 408
Exploitation, transport et commercialisation du pétrole brut (note 11)	6 651	7 503
Charges d'exploitation du pipeline (note 12)	32 065	-
Salaires et avantages du personnel	17 615	713
Honoraires	3 405	914
Pertes de change	831	697
Variation de la provision au titre de la remise en état d'un site (note 8)	-	(614)
Autres charges administratives	1 086	263
	102 782	22 884
<b>Charges financières (produits financiers)</b>		
Charge d'intérêts (note 9)	60 649	-
Produits d'intérêts	(4 459)	(1 128)
Désactualisation des obligations de démantèlement [note 8 a)]	2 756	710
Désactualisation de la provision au titre de la remise en état d'un site [note 8 b)]	37	39
	58 983	(379)
<b>Bénéfice net (perte nette) avant impôt sur le résultat</b>	(14 859)	33 775
<b>Impôt sur le résultat</b>		
Exigible	9 673	10 857
Différé	(6 271)	(942)
	3 402	9 915
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	(18 261) \$	23 860 \$
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
<i>Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net</i>		
Écart de conversion	337	-
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</i>		
Réévaluations des obligations au titre des prestations définies	(6 132)	-
	(5 795)	
<b>Résultat global</b>	(24 056) \$	23 860 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé résumé intermédiaire des variations des capitaux propres  
(non audité)  
(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos les 31 mars	
	2019	2018
<b>Capital social</b>		
Solde à l'ouverture et à la clôture de la période	1 \$	1 \$
<b>Surplus d'apport</b>		
Solde à l'ouverture et à la clôture de la période	603 294	603 294
<b>Déficit accumulé</b>		
Solde à l'ouverture de la période	(269 902)	(163 775)
Bénéfice net (perte nette)	(18 261)	23 860
Solde à la clôture de la période	(288 163)	(139 915)
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>		
Solde à l'ouverture de la période	10 758	-
Autres éléments du résultat global	(5 795)	-
Solde à la clôture de la période	4 963	-
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>320 095 \$</b>	<b>463 380 \$</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Tableau consolidé résumé intermédiaire des flux de trésorerie  
(non audité)  
(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos les 31 mars	
	2019	2018
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net (perte nette)	(18 261) \$	23 860 \$
Ajustements		
Épuisement et amortissement	42 803	13 408
Charge d'impôt sur le résultat	3 402	9 915
Variation nettes des prestations définies	316	(49)
Produits d'intérêts	(4 459)	(1 128)
Charge d'intérêts sur les contrats de location	861	-
Variation de la provision au titre de la remise en état d'un site	-	(614)
Profit de change latent sur les contrats de location	(79)	-
Désactualisation des provisions	2 793	749
Intérêts reçus	4 402	1 298
Provisions réglées	(887)	(1 533)
Impôt sur le résultat payé	(10 094)	(9 750)
	20 797	36 156
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 10)	91 197	232
	111 994	36 388
<b>Activités de financement</b>		
Remboursements sur l'emprunt	(500 000)	-
Paie ment au titre des obligations locatives, portion en capital	(3 184)	-
Paie ment au titre des obligations locatives, portion en intérêts	(861)	-
	(504 045)	-
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(85 681)	(7 349)
Vente de placements à court terme	-	29 999
Règlement au titre du fonds de roulement lié à une acquisition	37 020	-
Retrait du compte du Trésor	5 000	-
Diminution de la trésorerie soumise à restrictions	499 679	-
Achat de placements soumis à restrictions	(3 731)	-
Variation des placements détenus au titre d'obligations futures	(581)	(386)
	451 706	22 264
Incidence des fluctuations des cours de change sur la trésorerie	(299)	-
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	59 356	58 652
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	344 857	176 357
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>404 213 \$</b>	<b>235 009 \$</b>
<b>Représenté par :</b>		
Trésorerie	310 370	64 357
Équivalents de trésorerie	93 843	170 652
	404 213 \$	235 009 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

---

## 1. Entité présentant l'information financière

La Corporation se compose de sa société mère, la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), et de ses filiales entièrement détenues, soit Canada Eldor Inc. (« CEI »), la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH »), Canada TMP Finance Ltd. (« TMP Finance ») et Corporation Trans Mountain (« CTM »).

La Corporation de développement des investissements du Canada (la « Corporation » ou la « CDEV ») a été constituée en 1982 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. La Corporation est une société d'État mandataire inscrite à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En novembre 2007, le ministre des Finances a informé la CDEV qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement du Canada (le « gouvernement ») dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent aux capacités de la CDEV, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ».

Le siège social de la Corporation est situé au 79, rue Wellington Ouest, bureau 3000, case 270, Centre TD, Toronto (Ontario) M5K 1N2. L'établissement principal de la Corporation est situé au 1240, rue Bay, bureau 302, Toronto (Ontario) M5R 2A7.

### **Filiales**

Corporation Trans Mountain et Canada TMP Finance Ltd. ont été constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Les sociétés sont assujetties à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et sont mandataires de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. CTM est également assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

CTM possède et exploite le réseau pipelinier Trans Mountain (le « réseau TMPL »), le réseau pipelinier Puget Sound (le « réseau Puget ») ainsi que certains droits, droits voisins et contrats de construction liés à l'agrandissement du réseau TMPL, appelé projet d'agrandissement du réseau pipelinier Trans Mountain (le «PARTM »).

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

---

## 1. Entité présentant l'information financière (suite)

TMP Finance est la société mère de CTM. Elle lui fournit également du financement sous forme d'emprunts et de capitaux propres financés au moyen d'emprunts auprès de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, lesquels sont administrés par Exportation et développement Canada (« EDC »).

Se reporter à la note 9 pour de plus amples renseignements sur les emprunts.

CEI a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, est mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada et n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En 1988, CEI a vendu la quasi-totalité de ses actifs et de ses activités à la Corporation Cameco (« Cameco ») en contrepartie d'une partie du capital social de cette dernière et d'un billet à ordre. Par suite de la vente des actions de Cameco et de la reprise d'une partie de l'encours de la dette de CEI par le gouvernement en 1995, le produit net en trésorerie de la vente définitive des actions de Cameco est le seul actif important que détient CEI. Les obligations résiduelles de CEI se composent des obligations au titre de la remise en état d'un site et des obligations au titre des prestations de retraite définies.

La SGCH a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a été acquise par la CDEV en mars 1993. La SGCH est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir et de gérer sa participation dans le projet de développement Hibernia (le « projet Hibernia »), qui est un projet de mise en valeur et de production de pétrole situé au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador.

Un compte est détenu au nom des propriétaires de participations directes du projet de développement Hibernia et du secteur unitaire du PSH par son exploitant, agissant à titre d'agent (un « compte conjoint »). Toutes les dépenses conjointes liées au projet sont imputées au compte conjoint, lequel est détenu et financé par les participants au pro rata de leur participation directe.

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

---

## 2. Base d'établissement

### a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») applicables aux périodes intermédiaires, notamment la Norme comptable internationale (l'« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers consolidés résumés intermédiaires ne comprennent pas toute l'information exigée pour des états financiers annuels complets, et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes y afférentes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés résumés intermédiaires en date du 23 mai 2019.

### b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été établis au coût historique.

### c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

À moins d'indication contraire, les montants sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle des activités de la Corporation, à l'exception du pipeline Puget Sound, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

### d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Corporation exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions. Les jugements critiques et principales sources d'incertitude à l'égard des estimations sont les mêmes que ceux qui sont présentés à la note 3 v) afférente aux états financiers consolidés annuels de la Corporation de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception des nouveaux jugements importants et principales sources d'incertitude à l'égard des estimations ayant trait à l'application des nouvelles méthodes comptables décrites à la note 3 ci-après.



# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

---

## 3. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables et méthodes d'application que celles énoncées à la note 3 afférente aux états financiers consolidés audités annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception des méthodes comptables qui ont été modifiées en raison de l'adoption de nouvelles normes, modifications ou interprétations comptables en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019, comme il est décrit ci-après. De plus, la charge d'impôts sur le résultat au titre d'une période intermédiaire est calculée au moyen du taux d'impôt sur le résultat qui serait applicable au résultat total annuel.

### Changements de méthodes comptables

Les normes comptables, les modifications de normes et les interprétations suivantes publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») sont entrées en vigueur pour la première fois au cours de la période à l'étude et ont été adoptées conformément aux dispositions transitoires applicables.

#### **IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »)**

L'IFRS 16 change considérablement la manière dont les sociétés comptabilisent les contrats de location en ce sens que la norme requiert qu'elles comptabilisent à leur état de la situation financière la quasi-totalité des contrats de location qu'elles ont conclus à titre de preneur. L'IFRS 16 remplace la norme précédente IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que l'interprétation connexe IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, et, en conséquence, la Corporation a modifié sa méthode comptable relative aux contrats de location, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Au cours de l'exercice 2018 et des exercices précédents, les contrats de location visant des immobilisations corporelles étaient classés soit à titre de contrats de location-financement, soit à titre de contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes des contrats de location simple (déduction faite de tout avantage incitatif à la location accordé par le bailleur) étaient comptabilisés en charges de manière linéaire sur toute la durée du contrat de location.

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### Méthode comptable importante s'appliquant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, lors de la passation ou de la modification d'un contrat, la Corporation doit apprécier si le contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Afin d'apprécier si un contrat de location confère le droit d'utiliser un bien déterminé, la Corporation doit déterminer :

- si le contrat prévoit l'utilisation d'un bien déterminé – ce qui peut être mentionné explicitement ou implicitement dans le contrat, un bien étant considéré comme un bien déterminé s'il est physiquement distinct ou s'il représente la quasi-totalité d'un bien physiquement distinct. Si le fournisseur détient un droit de substitution substantiel, alors le bien ne constitue pas un bien déterminé;
- si la Corporation détient le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien tout au long de la durée d'utilisation;
- si la Corporation a le droit de décider de l'utilisation du bien, ce qui est le cas si elle détient les droits décisionnels qui présentent le plus de pertinence pour ce qui est de pouvoir apporter des changements à la manière dont le bien est utilisé et à quelle fin il peut l'être.

### À titre de preneur

Pour tous les contrats de location, le preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location, sauf dans le cas des contrats de location à court terme (c.-à-d. les contrats de location dont la durée initiale est de 12 mois ou moins) et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. À titre de mesure de simplification, les paiements de loyers associés à ces types de contrats de location sont comptabilisés en charges ou, s'il y a lieu, sont inscrits à l'actif à mesure qu'ils sont effectués, selon l'activité dans le cadre de laquelle le bien loué est utilisé. Les biens de faible valeur comprennent le matériel informatique et le matériel de bureau.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements contractuels qui n'ont pas encore été versés à la date de début, laquelle est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Corporation. Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent ce qui suit :

- les paiements fixes, y compris en substance;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- les sommes que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle;

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

- le prix d'exercice de toute option d'achat que la Corporation a la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers exigibles durant une période de prolongation facultative si la Corporation a la certitude raisonnable d'exercer l'option de prolongation ainsi que les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, à moins que la Corporation n'ait la certitude raisonnable de ne pas résilier le contrat de location par anticipation.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives augmentent en raison des intérêts imputés à un taux constant sur le solde impayé et sont réduites du montant des paiements de loyers versés. Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux, s'il y a un changement dans les sommes que la Corporation s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou si la Corporation modifie son appréciation du degré de certitude raisonnable qu'elle a d'exercer une option d'achat, une option de prolongation ou une option de résiliation.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués au coût, qui se compose du montant de l'obligation locative, diminué de tout avantage incitatif à la location reçu et augmenté du montant des paiements de loyers versés jusqu'à la date de début inclusivement, ainsi que des coûts directs initiaux engagés et des coûts estimés que la Corporation devra engager pour le démantèlement, l'enlèvement ou la remise en état du bien sous-jacent lorsqu'elle est tenue de le faire en vertu des dispositions du contrat.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ultérieurement amortis selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité du bien et la durée du contrat de location. La durée d'utilité estimée des actifs au titre de droits d'utilisation est déterminée de la même manière que celle des immobilisations corporelles. De plus, l'actif au titre du droit d'utilisation est réduit périodiquement du montant des pertes de valeur, s'il en est, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation conformément aux dispositions de l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Dans le cas des contrats de location de locaux à bureaux et de certains contrats visant du matériel qui, à la fois, confèrent à la Corporation le droit d'utiliser un bien déterminé et requièrent que le bailleur lui fournisse certains services, la Corporation a choisi de comptabiliser l'intégralité du contrat comme un contrat de location, c'est-à-dire qu'elle n'affecte aucune tranche des paiements contractuels aux services fournis par le fournisseur aux termes du contrat et ne comptabilise aucune tranche de ces paiements séparément.

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### À titre de bailleur

Les méthodes comptables s'appliquant à la Corporation à titre de bailleur aux termes de l'IFRS 16 sont les mêmes que celles qui s'appliquaient au cours de la période comparative.

### Transition

La Corporation a appliqué les méthodes de transition suivantes, permises aux termes de l'IFRS 16 :

- L'IFRS 16 a été appliquée initialement au moyen de la méthode rétrospective modifiée, selon laquelle l'effet cumulatif de l'adoption de l'IFRS 16, s'il en est, est comptabilisé comme un ajustement des résultats non distribués au 1<sup>er</sup> janvier 2019, sans retraitement des chiffres des périodes précédentes.
- Les contrats qui étaient déjà classés soit comme des contrats de location aux termes de l'IAS 17 et de l'IFRC 4, soit comme des contrats visant des services autres que locatifs, continueront d'être classés de cette manière au moment de la mise en œuvre de l'IFRS 16 (le « maintien du classement des contrats »);
- Les actifs au titre de droits d'utilisation ont été initialement comptabilisés à un montant égal à l'obligation locative correspondante.

Au moment de la transition le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le total de l'obligation locative et du montant correspondant des actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés à l'état de la situation financière s'élevait à 79,7 millions de dollars. Des tranches de 26,7 millions de dollars, de 12,5 millions de dollars et de 40,5 millions de dollars des actifs au titre de droits d'utilisation ont été classées respectivement à titre de matériel, de bâtiments et de terrains. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux obligations locatives au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de 4,29 %.

L'écart entre les engagements au titre de contrats de location simple présentés au 31 décembre 2018 et les obligations locatives comptabilisées au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'explique comme suit :

Total des engagements au 31 décembre 2018	520 848 \$
Composantes non locatives	(363 766)
Engagements au titre de contrats de location au 31 décembre 2018, montant brut	157 082
Entrées ou ajustements	10 128
Incidence de la désactualisation au moyen du taux d'emprunt marginal de la Corporation au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	(87 556)
Obligations locatives au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	79 654 \$
Partie courante	14 528 \$
Partie non courante	65 126 \$

Il n'y a pas eu d'incidence sur le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### Utilisation d'estimations et recours au jugement

La mise en œuvre de l'IFRS 16 exige que la direction exerce son jugement et formule des estimations pour faire ce qui suit :

- Déterminer le client qui est partie aux contrats de location liés au projet Hibernia : Comme il est courant dans le secteur pétrolier et gazier, les activités liées au projet Hibernia sont menées conjointement avec d'autres parties. La SGCH détient des participations directes dans le projet Hibernia, comme le précise la note 1. Puisque les actifs et passifs au titre de la location doivent être comptabilisés par le client qui est partie au contrat de location, la SGCH doit déterminer, pour chaque contrat, si les détenteurs de la participation directe du projet Hibernia sont collectivement le client dans le cadre des contrats de location liés au projet Hibernia ou si le client est l'exploitant du projet Hibernia dans le cadre de ces contrats de location. Selon les faits et les circonstances propres à chaque cas, les conclusions tirées pourraient varier d'un contrat à l'autre. En résumé, la Corporation a eu recours à son jugement pour conclure que, même si l'exploitant, soit la SEDH, est le seul signataire des contrats de location liés au projet Hibernia, elle agit implicitement ou explicitement au nom des détenteurs de la participation directe. Par conséquent, la Corporation comptabilise sa quote-part des contrats de location liés au projet Hibernia conclus avec l'exploitant, étant donné que la SGCH est réputée partager la responsabilité à l'égard des obligations locatives.
- Établir le taux d'emprunt marginal de la Corporation : Pour évaluer la valeur actualisée de l'obligation locative aux termes de l'IFRS 16, cette norme exige que le taux d'emprunt marginal du preneur soit utilisé comme taux d'actualisation si (comme c'est généralement le cas) le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. L'estimation du taux d'emprunt marginal de la Corporation requiert l'exercice d'un jugement considérable et est tributaire de divers facteurs, dont les taux d'emprunt du gouvernement du Canada, les écarts du risque de crédit s'appliquant à la Corporation ou à ses filiales, la durée du contrat de location et la monnaie dans laquelle est libellée l'obligation.
- Évaluer l'incidence des périodes d'option sur la durée du contrat de location : Certains des contrats de location de la Corporation comprennent des options de prolongation du contrat de location. Selon l'IFRS 16, l'évaluation permettant de déterminer si l'exercice de la période de prolongation de chaque contrat de location est raisonnablement certain est réalisée au début de la période de location et ultérieurement lorsque des faits et les circonstances contrôlés par la Corporation le nécessitent. De l'avis de la Corporation, le terme « certitude raisonnable » suppose un haut degré de probabilité, et ses évaluations en tiennent compte.

Se reporter à la note 7 pour des renseignements supplémentaires sur les contrats de location.

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### **Modifications de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat* (« IAS 12 »)**

Les modifications apportées à l'IAS 12 précisent qu'une entité doit comptabiliser toutes les conséquences fiscales des dividendes en résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, selon le poste dans lequel elle a comptabilisé les transactions ou les événements qui ont généré les bénéfices distribuables dont ont découlé les dividendes. L'application des modifications à l'IAS 12 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Corporation.

### **IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (« IFRIC 23 »)**

L'IFRIC 23 apporte des éclaircissements au sujet de l'application des exigences de comptabilisation et d'évaluation de l'IAS 12 en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux que les autorités fiscales n'ont pas encore acceptés. L'application de l'IFRIC 23 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Corporation.

## 4. Acquisition d'une filiale

Le 31 août 2018, à l'issue d'une entente signée le 29 mai 2018 entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et Kinder Morgan, Corporation Trans Mountain (« CTM ») a acquis la propriété exclusive de certaines entités détenues par Kinder Morgan Cochin ULC, notamment le réseau pipeline Trans Mountain et son projet d'agrandissement connexe, pour une contrepartie en trésorerie de 4,4 milliards de dollars, après les ajustements du prix d'achat habituels prévus dans la convention d'achat. Les coûts d'acquisition de 5 millions de dollars liés à la transaction ont été comptabilisés en charges dans les honoraires.

Au quatrième trimestre de 2018, le goodwill a diminué de 80 millions de dollars en raison de la finalisation des évaluations de la juste valeur des actifs nets acquis et du prix d'achat, y compris un ajustement au titre du fonds de roulement. Le passif d'impôt sur le résultat différé a diminué de 49 millions de dollars, essentiellement du fait de la finalisation de la répartition de la juste valeur entre les composantes des immobilisations corporelles. Les justes valeurs des actifs et des passifs comptabilisées sont des estimations et sont susceptibles de changer au cours de la période d'évaluation, qui est d'au plus un an à compter de la date d'acquisition.

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

## 4. Acquisition d'une filiale (suite)

La transaction a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises au moyen de la méthode de l'acquisition, selon laquelle les actifs nets acquis et les passifs repris sont comptabilisés à la juste valeur. La contrepartie a été répartie comme suit :

	(en millions)
Prix d'achat	
Contrepartie en trésorerie, déduction faite de la trésorerie acquise et de la dette reprise	4 447 \$
Prix d'achat total	4 447
Actifs nets identifiables acquis, à la juste valeur	
Débiteurs	76
Autres actifs courants	23
Immobilisations corporelles (à l'exclusion des travaux de construction en cours)	2 910
Travaux de construction en cours	1 130
Autres actifs non courants	91
Terrains	309
Créditeurs	(91)
Autres passifs courants	(110)
Avantages de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	(70)
Autres crédits différés	(44)
Obligations de démantèlement	(219)
Passif d'impôt différé	(574)
Actifs nets identifiables acquis	3 431
Goodwill	1 016
Contrepartie d'achat totale, déduction faite de la trésorerie acquise et de la dette reprise	4 447 \$

La répartition du prix d'achat ci-dessus reflète l'estimation par la direction de la juste valeur des actifs et des passifs au 31 août 2018.

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

## 4. Acquisition d'une filiale (suite)

La Corporation a acquis les entités de CTM en supposant qu'une partie importante de sa raison d'être est de réaliser le PARTM, et une tranche de 1,1 milliard de dollars des travaux de construction en cours ainsi qu'une partie du goodwill affecté sont prises en compte dans le prix d'achat. Un risque entoure l'achèvement du PARTM, la Cour d'appel fédérale ayant interrompu la construction et ordonné à l'ONE de tenir d'autres audiences et au gouvernement de mener d'autres consultations auprès des peuples autochtones touchés par le PARTM. Il n'y a aucune certitude quant au moment où l'autorisation de poursuivre la construction pourrait être accordée. De plus, les travaux de construction du PARTM, lorsqu'ils reprendront, s'effectueront sur un terrain difficile, comporteront des risques de dépassement de coûts et pourraient donner lieu à des contestations judiciaires additionnelles ou à d'autres entraves à la construction (se reporter à la note 14, « Éventualités », pour plus de précisions).

La juste valeur des actifs pipeliniers à l'acquisition a été déterminée au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie fondé sur des scénarios et sur un taux d'actualisation qui tient compte des risques auxquels CTM est exposée en tant qu'exploitant de pipeline pétrolier, comme des risques d'exploitation, des risques environnementaux, des risques de sécurité ainsi que les risques relatifs au délai d'obtention des approbations requises pour le projet et aux retards potentiels dans les travaux de construction.

## 5. Trésorerie soumise à restrictions

	31 mars 2019	31 décembre 2018
Trésorerie soumise à restrictions - lettre de crédit de l'ONE (note 9)	- \$	500 000 \$
Trésorerie soumise à restrictions - détenue par CTM au titre des coûts d'abandon futurs	255	683
Trésorerie soumise à restrictions - lettres de crédit de CTM	48 909	48 160
Trésorerie soumise à restrictions - lettres de crédit de la SGCH	8 500	8 500
	<u>57 664 \$</u>	<u>557 343 \$</u>
Représentée par :		
Partie courante	255 \$	500 683 \$
Partie non courante	57 409	56 660
	<u>57 664 \$</u>	<u>557 343 \$</u>



# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

## 6. Immobilisations corporelles

	Travaux de construction en cours	Pipeline	Actifs de mise en valeur du pétrole et installations de production	TOTAL
<b>Coût</b>				
Solde au 31 décembre 2017	- \$	- \$	512 664 \$	512 664 \$
Acquisition	1 130 070	3 219 174	-	4 349 244
Entrées de la période	178 373	-	20 747	199 120
Virements	(31 087)	31 087	-	-
Ajustements de démantèlement	-	164 123	9 376	173 499
Fluctuations des cours de change	-	12 397	-	12 397
Solde au 31 décembre 2018	1 277 356 \$	3 426 781 \$	542 787 \$	5 246 924 \$
Entrées de la période	133 498	-	4 986	138 484
Virements	641	(641)	-	-
Ajustements de démantèlement	-	122 438	12 848	135,286
Fluctuations des cours de change	-	(6 204)	-	(6 204)
Solde au 31 mars 2019	1 411 495 \$	3 542 374 \$	560 621 \$	5 514 490 \$
<b>Épuisement et amortissement cumulés</b>				
Solde au 31 décembre 2017	- \$	- \$	315 109 \$	315 109 \$
Épuisement et amortissement	-	34 468	43 202	77 670
Fluctuations des cours de change	-	(476)	-	(476)
Solde au 31 décembre 2018	- \$	33 992 \$	358 311 \$	392 303 \$
Épuisement et amortissement	-	25 853	14 346	40 199
Fluctuations des cours de change	-	(53)	-	(53)
Solde au 31 mars 2019	- \$	59 792 \$	372 657 \$	432 449 \$
<b>Valeurs comptables</b>				
Au 31 décembre 2018	1 277 356 \$	3 392 789 \$	184 476 \$	4 854 621 \$
Au 31 mars 2019	1 411 495 \$	3 482 582 \$	187 964 \$	5 082 041 \$

Au 31 mars 2019, les coûts liés aux biens pétroliers et gaziers et aux installations de production soumis au calcul de l'épuisement et de l'amortissement rendaient compte des coûts de mise en valeur futurs de 566 014 \$ (571 000 \$ au 31 décembre 2018).

Pour la période close le 31 mars 2019, des intérêts de 1 432 \$ ont été inscrits au coût des immobilisations corporelles se rapportant aux pipelines (néant en 2018).

Au 31 mars 2019, une évaluation des indices de dépréciation des unités génératrices de trésorerie de la Corporation a été effectuée. Aucun indice n'a été relevé et, par conséquent, aucun test de dépréciation n'a été effectué.

Se reporter à la note 8, « Provisions », pour plus de précisions sur les ajustements de démantèlement.

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

---

## 7. Actifs au titre de droits d'utilisation et contrats de location

La Corporation loue certains actifs, notamment des immeubles de bureaux, des terrains et du matériel.

La catégorie « matériel » comprend la quote-part de la SGCH attribuable à sa participation directe dans trois navires de soutien loués par la SEDH au nom des propriétaires du projet Hibernia. Les contrats de location sont assortis de paiements mensuels fixes et sont en vigueur jusqu'en 2027, une partie des paiements au titre de la location étant effectués en dollars américains. Les contrats de location visant du matériel comprennent également une sous-station électrique, des véhicules et du matériel de bureau.

La catégorie « terrains » comprend la location d'un espace au terminal portuaire de Westridge, qui se compose d'une superficie de terres et d'une surface d'eau, ainsi que de terrains destinés à des stations de pompage et à des constructions temporaires. La durée des contrats de location connexes s'étend jusqu'en 2105.

La catégorie « bâtiments » comprend les paiements mensuels fixes au titre de la location qui sont effectués à l'égard de locaux d'immeubles de bureaux de la Corporation situés en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario. Elle inclut également la quote-part de la SGCH attribuable à sa participation directe dans des locaux d'un immeuble de bureaux de la SEDH situé à St. John's, à T.-N.-L. La durée des contrats de location s'étend jusqu'en 2025.

Certains contrats comportent des options de renouvellement. La Corporation n'a pas la certitude raisonnable qu'elle exercera ces options, et l'exercice de celles-ci dépendra de l'évolution du marché et des besoins de la Corporation au moment où ces options pourront être exercées. Certains contrats de location sont assujettis à des variations annuelles de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC »), l'obligation locative étant réévaluée lorsque l'IPC varie. De plus, certains contrats de location immobiliers comportent des paiements variables au titre de la location qui sont liés aux coûts d'exploitation.

La Corporation n'est pas exposée à un risque potentiel de sorties de trésorerie additionnelles importantes qui ne sont pas déjà reflétées dans le montant présent des obligations locatives, mis à part certaines pénalités pour résiliation que la Corporation n'a pas la certitude raisonnable de devoir verser au 31 mars 2019.

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

## 7. Actifs au titre de droits d'utilisation et contrats de location (suite)

État de la situation financière :

Le tableau qui suit présente les actifs au titre de droits d'utilisation (y compris les entrées et les amortissements relatifs à ceux-ci) :

	Matériel et véhicules	Terrains et bâtiments	Total
1 <sup>er</sup> janvier 2019			
Comptabilisation initiale	26 664 \$	52 990 \$	79 654 \$
Entrées	281	-	281
Amortissement	(1 042)	(2 603)	(3 645)
Change	(35)	-	(35)
31 mars 2019	25 868 \$	50 387 \$	76 255 \$

Les obligations locatives se présentent comme suit :

Obligations locatives au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	79 654 \$
Entrées	281
Charge d'intérêts	861
Paievements au titre de la location	(4 045)
Fluctuations des cours de change	(115)
Obligations locatives au 31 mars 2019	76 636 \$
Partie courante	13 304 \$
Partie non courante	63 332 \$

Analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés contractuels

	2019	De 2020 à 2023	Par la suite	Total
Obligations locatives	10 781 \$	33 382 \$	119 033 \$	163 196 \$

État du résultat global et tableau des flux de trésorerie :

	Trimestre clos le 31 mars 2019*
État du résultat global :	
Intérêts sur les obligations locatives (déduction faite des intérêts inscrits à l'actif)	541 \$
Tableau des flux de trésorerie :	
Total des sorties de fonds au titre des contrats de location	4 045 \$

\*Aucun chiffre comparatif n'est disponible, puisque l'IFRS 16 n'a pas été appliquée en 2018, conformément à la méthode d'adoption rétrospective modifiée de l'IFRS 16.

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

## 8. Provisions

La variation des provisions au titre des obligations de démantèlement et de la remise en état d'un site se présente comme suit :

	Obligations de démantèlement		Total	Remise en état d'un site
	Pipeline	Puits et installations		
Solde au 31 décembre 2018	387 610 \$	141 531 \$	529 141 \$	10 138 \$
Modifications des estimations	-	(414)	(414)	-
Obligations réglées	-	(422)	(422)	(465)
Variation du taux d'actualisation	122 438	13 262	135 700	-
Incidence des fluctuations du change	(760)	-	(760)	-
Désactualisation	2 107	649	2 756	37
Solde au 31 mars 2019	511 395 \$	154 606 \$	666 001 \$	9 710 \$
Partie courante		2 622	2 622	2 333
Partie non courante	511 395	151 984	663 379	7 377
Provisions au 31 mars 2019	511 395 \$	154 606 \$	666 001 \$	9 710 \$

### a) Provision au titre des obligations de démantèlement des puits et des installations

La provision au titre des obligations de démantèlement a été constituée en fonction de la participation nette de la SGCH dans les puits et les installations, d'une estimation de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et de ces installations, ainsi que d'une estimation du moment où les coûts seront engagés. La SGCH estime que le passif futur non actualisé totalisait 290 508 \$ au 31 mars 2019 (291 928 \$ au 31 décembre 2018). Les coûts estimés des obligations de démantèlement peuvent varier grandement en fonction de facteurs tels que les antécédents d'exploitation et les modifications des lois et règlements.

Ces obligations seront réglées en fonction du calendrier prévu d'abandon, qui s'échelonne actuellement jusqu'en 2056, selon la durée d'utilité des actifs sous-jacents. La provision a été calculée au 31 mars 2019 selon un taux d'inflation de 2,00 % (2,00 % au 31 décembre 2018) et a été actualisée selon un taux sans risque moyen de 1,86 % (2,15 % au 31 décembre 2018).

### b) Provision au titre des obligations de démantèlement des actifs pipeliniers

La provision au titre des obligations de démantèlement des actifs pipeliniers est fondée sur les estimations des coûts d'abandon établies par la direction. Au 31 mars 2019, cette provision, actualisée à un taux sans risque de 1,9 % (2,18 % au 31 décembre 2018), était estimée à 511 395 \$ (387 610 \$ au 31 décembre 2018). Le montant non actualisé des obligations de démantèlement est estimé à 3,3 milliards de dollars, compte tenu d'un taux d'inflation de 2,0 % et d'une durée d'utilité résiduelle attendue de 100 ans.

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

---

## 8. Provisions (suite)

La provision au titre des obligations de démantèlement reflète les flux de trésorerie actualisés qui devraient être affectés au démantèlement du réseau pipelinier de CTM. La durée d'utilité économique des actifs couverts par l'obligation de démantèlement est estimée à 100 ans. La durée d'utilité économique estimée sert à déterminer les flux de trésorerie non actualisés au moment du démantèlement et reflète le calendrier attendu des sorties de fonds au titre de la provision.

### c) Provision au titre de la remise en état d'un site

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, la responsabilité des obligations liées à la vente d'actifs à Cameco incombe à CEI. La provision au titre de la remise en état d'un site en date de l'état consolidé résumé intermédiaire de la situation financière est liée au démantèlement d'un ancien site minier. La responsabilité de la surveillance et de la gestion de ce site incombe à Cameco. CEI comptabilise ces coûts selon des estimations que lui fournit Cameco. Ces estimations sont fondées sur des variables et des hypothèses qui sont incertaines, notamment le temps nécessaire à l'achèvement des travaux et les coûts à engager au cours de cette période. L'estimation des coûts de remise en état futurs du site a été actualisée au taux de 1,88 % (1,73 % au 31 décembre 2018), et un taux d'inflation de 2,0 % a été utilisé pour calculer la provision au 31 mars 2019 (2,0 % au 31 décembre 2018).

## 9. Emprunt

Le 29 août 2018, TMP Finance a conclu des conventions de crédit avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Les facilités font partie du Compte du Canada du gouvernement, qui est administré par EDC. Le 25 mars 2019, TMP Finance a conclu avec l'ONE une convention de crédit modifiée qui permet à TMP Finance de fournir à CTM les liquidités nécessaires pour respecter les exigences de l'ONE en matière de ressources financières. Grâce à cette nouvelle convention de crédit, CTM a pu résilier la convention de crédit qui avait été conclue avec Kinder Morgan à l'appui d'une lettre de crédit de 500 millions de dollars. À la suite de l'annulation de la lettre de crédit, un montant de trésorerie soumise à restrictions de 500 millions de dollars qui avait été donné en dépôt a été utilisé pour rembourser l'encours de la facilité de l'ONE.

Les facilités d'acquisition et de construction visent à financer l'acquisition des entités du pipeline Trans Mountain et la construction du PARTM ainsi qu'à financer d'autres frais généraux. Le montant disponible sur la facilité de crédit d'acquisition est arrivé à expiration en janvier 2019. La facilité de l'ONE permet à TMP Finance d'emprunter des fonds afin de fournir une garantie financière pour le pipeline Trans Mountain, conformément aux exigences de l'ONE.

Les emprunts sont remboursables à leurs dates d'échéance respectives et peuvent être remboursés par anticipation sans prime ni pénalité, à certaines conditions.

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

## 9. Emprunt (suite)

Le tableau suivant présente le détail des facilités au 31 mars 2019 :

Facilité	Montant disponible	Encours	Taux d'intérêt sur les montants utilisés	Commissions d'attente sur les montants non utilisés	Date d'échéance
Acquisition	4 670 000 \$	4 670 000 \$	4,7 %	0,065 %	29 août 2023
Construction	1 000 000 \$	120 000 \$	4,7 %	0,065 %	29 août 2019
ONE	500 000 \$	- \$	4,7 %	0,30 %	29 août 2023
		4 790 000 \$			
Partie courante		120 000 \$			
Partie non courante		4 670 000 \$			

Le total de la charge d'intérêts pour les périodes closes les 31 mars se compose des éléments suivants :

	2019	2018
Intérêts sur les emprunts	61 047 \$	- \$
Intérêts sur les contrats de location	861	-
Intérêts inscrits à l'actif	(1 432)	-
Commissions d'attente	173	-
	60 649 \$	- \$

## 10. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement pour les périodes closes les 31 mars se présente comme suit :

	2019	2018
Clients et autres débiteurs	39 392 \$	3 501 \$
Stocks	155	1 100
Autres actifs courants	(1 865)	(1 247)
Charges différées et autres actifs	14 101	-
Fournisseurs et autres créditeurs	22 991	(5 028)
Intérêts à payer	55 620	-
Autres passifs courants	78 975	-
Autres crédits différés	(65 369)	-
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	144 000 \$	(1 674) \$
Liée aux :		
Activités d'exploitation	91 197 \$	232 \$
Activités d'investissement	52 803	(1 906)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	144 000 \$	(1 674) \$

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

## 10. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (suite)

Les dépenses d'immobilisations corporelles comprennent ce qui suit :

	2019	2018
Entrées d'immobilisations corporelles (note 6)	(138 484) \$	(5 443) \$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'investissement	52 803	(1 906)
Sorties de trésorerie liées aux dépenses d'immobilisations corporelles	(85 681) \$	(7 349) \$

## 11. Produits nets tirés du pétrole brut et frais de production et charges d'exploitation

a) Les produits nets tirés du pétrole brut pour les périodes closes les 31 mars se détaillent comme suit :

	Trimestres clos les 31 mars	
	2019	2018
Produits bruts tirés du pétrole brut	67 092 \$	80 820 \$
Moins les redevances	(16 954)	(21 127)
Moins la participation au bénéfice net	(4 973)	(6 147)
Produits nets tirés du pétrole brut	45 165 \$	53 546 \$

Les ventes de pétrole brut sont la seule source de produits tirés des contrats conclus avec des clients de la SGHC.

Le tableau suivant présente la répartition des produits bruts tirés du pétrole brut selon le principal marché géographique :

	Trimestres clos les 31 mars	
	2019	2018
États-Unis	63 198 \$	9 605 \$
Europe	3 894	34 783
Canada	-	36 432
	67 092 \$	80 820 \$

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

## 11. Produits nets tirés du pétrole brut et frais de production et charges d'exploitation (suite)

- b) Les charges d'exploitation ainsi que les frais de transport et de commercialisation étaient les suivants :

	Trimestres clos les 31 mars	
	2019	2018
Charges d'exploitation liées au projet Hibernia	5 824 \$	5 618 \$
Transport du pétrole brut et services de transbordement	673	1 716
Commercialisation du pétrole brut	154	169
Total des charges d'exploitation et des frais de transport et de commercialisation	6 651 \$	7 503 \$

## 12. Produits et charges d'exploitation liés au pipeline

Pour la période close le 31 mars 2019, les produits et les charges d'exploitation de CTM, répartis par sources et par types de produits, se sont établis comme suit :

Produits tirés du transport	84 947 \$
Revenus locatifs	14 491
Autres produits	852
Total	100 290 \$
Charges d'exploitation et coûts de production	32 065 \$
Salaires et avantages du personnel	16 776
Autres charges générales et administratives	1 623
Total des charges d'exploitation, exclusion faite des charges financières et de l'amortissement	50 464 \$

Les produits tirés de l'exploitation du pipeline par CTM sont générés principalement au Canada, moins de 10 % étant générés à l'extérieur du pays.



# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

## 13. Engagements

Les engagements de la CDEV au 31 mars 2019 sont résumés dans le tableau qui suit et ils incluent le transport du pétrole brut et les accords de services de transbordement, la quote-part revenant à la SGCH des engagements contractuels du projet Hibernia liés aux activités de forage et d'exploitation ainsi que les achats d'immobilisations corporelles de CTM.

	Reste de 2019	2020 à 2023	Par la suite	Total
Transport du pétrole brut et services de transbordement	3 339 \$	14 620 \$	23 742 \$	41 701 \$
Contrats liés au projet Hibernia	3 218	5 132	3 889	12 239
Immobilisations corporelles liées aux pipelines	400 660	-	-	400 660
Total des engagements	407 217 \$	19 752 \$	27 631 \$	454 600 \$

## 14. Éventualités

Dans le cours normal de leurs activités, la Corporation ou ses filiales peuvent faire l'objet de diverses poursuites juridiques ou autres réclamations à l'encontre de la Corporation. Lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre une obligation liée à un événement passé et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable, la direction constate les coûts nécessaires pour régler de telles réclamations en se fondant sur sa meilleure estimation.

CEI est codéfenderesse avec la province d'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et BOC Canada limitée dans le cadre d'un recours collectif proposé, intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Deloro, dans le comté de Hastings, en Ontario. La poursuite est fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. CEI a déposé un avis d'intention de présenter une défense. Aucune partie n'a encore reconnu sa responsabilité, et l'incidence financière sur la Corporation, si l'issue de cette affaire lui était défavorable, ne peut être déterminée pour l'instant.

CTM est partie à un certain nombre d'actions en justice, y compris *Tsleil-Waututh Nation et al. c. Procureur général du Canada et al.* (l'« affaire Tsleil-Waututh »), une procédure en Cour d'appel fédérale visant à contester l'approbation du PARTM par le gouvernement fédéral.

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

---

## 14. Éventualités (suite)

Le 25 avril 2018, le lieutenant-gouverneur en conseil de la Colombie-Britannique a renvoyé à la Cour d'appel de cette province une question liée à la constitutionnalité de l'avant-projet de loi visant à imposer l'obligation de détenir un permis de substance dangereuse à toute personne détenant un certain volume de « pétrole lourd » ou en ayant la charge ou le contrôle dans le cadre de l'exploitation d'un secteur, d'un commerce ou d'une entreprise. S'il est adopté, l'avant-projet de loi s'appliquerait vraisemblablement au PARTM. Le 18 juin 2018, la Cour a accordé le statut participatif à 20 personnes dans l'affaire en question, notamment Trans Mountain Pipeline ULC. La Cour a entendu les plaidoiries du 18 mars au 22 mars 2019 et devrait rendre sa décision entre le deuxième trimestre de 2019 et le premier trimestre de 2020. Le dépôt ou la résolution de cette cause ou de toute autre affaire en renvoi pourrait notamment faire en sorte que d'importants changements soient apportés aux plans liés au PARTM, que des obligations ou restrictions supplémentaires soient imposées ou que le PARTM soit complètement arrêté.

Le 30 août 2018, la Cour d'appel fédérale a rendu son jugement dans l'affaire Tseil-Waututh. La décision de la Cour a annulé le décret du gouverneur en conseil approuvant le PARTM et a renvoyé l'approbation du projet au gouverneur en conseil pour qu'il règle deux questions : l'étendue de l'examen effectué par l'ONE et la phase III de la consultation des peuples autochtones. Pour ce qui est de l'étendue de l'examen effectué par l'ONE, la Cour a établi que l'examen du PARTM effectué par l'ONE a exclu de façon injustifiable l'incidence, sur les espèces en péril, du trafic maritime et des pétroliers en lien avec le projet. La Cour a établi que le gouverneur en conseil devait exiger de l'ONE qu'il révise ses recommandations et les conditions connexes.

Pour ce qui est de la phase III de la consultation des peuples autochtones, la Cour a établi que le gouvernement du Canada devait mener à nouveau la phase III de la consultation et que le PARTM ne pouvait être soumis de nouveau à l'approbation du gouverneur en conseil qu'une fois la consultation terminée et les conditions de l'entente respectées, le cas échéant. Rien ne garantit cependant que le gouverneur en conseil accordera son approbation et émettra un nouveau décret ou, le cas échéant, que ce décret comportera des conditions additionnelles distinctes de celles imposées par l'ONE.

Le 22 février 2019, l'ONE a publié son rapport de réexamen, dans lequel il conclut que le PARTM est dans l'intérêt public canadien. L'ONE recommande au gouverneur en conseil d'approuver le PARTM, sous réserve de 156 conditions, qui sont des mesures que l'ONE peut imposer au réseau TMPL et au PARTM, en sa qualité d'organisme de réglementation. Le rapport de l'ONE formule également 16 recommandations à l'intention du gouverneur en conseil, portant sur des aspects qui débordent du mandat de réglementation de l'ONE et qui échappent à la volonté du réseau TMPL et du PARTM, mais qui relèvent de la compétence du gouverneur en conseil. La direction estime que ces conditions sont raisonnables, et la Corporation examine actuellement les conditions et les recommandations du rapport. Il est actuellement impossible de déterminer l'incidence financière qu'auront ces conditions et ces mesures.

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

---

## 14. Éventualités (suite)

En plus du contrôle judiciaire visant le rapport de recommandation de l'ONE et du décret pris par le gouverneur en conseil à la Cour d'appel fédérale, deux requêtes de contrôle judiciaire sont en cours à la Cour suprême de la Colombie-Britannique, soit par la nation Squamish et par la Ville de Vancouver. Les pétitions alléguaient l'obligation et le défaut de consulter les Premières Nations ou de parvenir à une entente avec elles et, de façon générale, que la Province n'a pas réalisé une évaluation environnementale provinciale appropriée avant d'émettre le certificat d'évaluation environnementale provinciale. Les révisions judiciaires demandées par la nation Squamish et la Ville de Vancouver ont été entendues en octobre et en novembre 2017, respectivement, et, le 24 mai 2018, la Cour suprême a rejeté les deux causes. La Ville de Vancouver et la nation Squamish ont interjeté appel respectivement le 22 juin 2018 et le 25 juin 2018 auprès de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Les audiences des deux procédures d'appel devraient se dérouler du 6 mai au 8 mai 2019 et les décisions devraient être rendues dans les deux cas au quatrième trimestre de 2019. On ne sait pas encore quelle sera l'incidence de la décision de la Cour d'appel fédérale dans l'affaire Tsleil-Waututh sur ces instances judiciaires.

## 15. Risques auxquels est exposée la Corporation

De par la nature de ses activités consolidées, la CDEV est exposée à des risques découlant de ses instruments financiers, qui pourraient avoir une incidence importante sur les flux de trésorerie, le bénéfice et le résultat global. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés ne comprennent pas toute l'information sur la gestion des risques financiers exigée pour des états financiers annuels, et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers annuels de la Corporation au 31 décembre 2018. Aucune modification n'a été apportée aux objectifs, aux politiques et aux processus pour évaluer et gérer les risques financiers auxquels est exposée la Corporation depuis la clôture de l'exercice.

La CDEV est exposée à des risques financiers, notamment le risque de marché associé aux prix des marchandises, aux cours de change et aux taux d'intérêt, ainsi que le risque de crédit et le risque de liquidité. La nature et l'ampleur des risques découlant des actifs et des passifs financiers de la Corporation sont décrites dans les notes afférentes à ses états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

## 15. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

Le risque de crédit est le risque que la Corporation subisse une perte financière si un client ou une partie contractante à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement des clients et autres débiteurs de la SGCH. La composition des clients et autres débiteurs de la Corporation se présente comme suit :

	31 mars 2019	31 décembre 2018
Contrats conclus avec des expéditeurs utilisant le pipeline	29 376 \$	95 388 \$
Contrats conclus avec des clients du pétrole brut	36 432	10 568
Entreprise commune Hibernia	1 616	4 186
Crédits de taxe sur les intrants TPS/TVH	5 292	5 430
Ajustement du fonds de roulement à l'acquisition	-	37 019
Autres	9 851	6 388
<b>Clients et autres débiteurs</b>	<b>82 567 \$</b>	<b>158 979 \$</b>
<b>Montant impayé depuis plus de 90 jours</b>	<b>8 932 \$</b>	<b>8 295 \$</b>

La Corporation applique l'approche simplifiée aux fins de l'établissement d'une provision pour pertes de crédit attendues, en ayant recours à une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur toutes les créances clients. Pour évaluer la provision pour pertes de crédit attendues sur les créances clients, la Corporation utilise une matrice fondée sur le nombre de jours depuis lesquels les créances sont en souffrance. La qualité du crédit des contreparties de la Corporation étant très grande, la provision pour pertes de crédit attendues au 31 mars 2019 n'est pas importante.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Corporation (notamment ceux qui sont détenus en main tierce et les placements détenus au titre du fonds pour abandon futur et du fonds lié aux risques) sont exposés à des banques et institutions financières canadiennes de première qualité et au gouvernement du Canada. Tous les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont acquis auprès d'émetteurs présentant une note de crédit de R1 Élevée décernée par Dominion Bond Rating Service. Par conséquent, la provision pour pertes de crédit attendues au 31 mars 2019 au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements n'est pas importante.

La Corporation n'a enregistré aucune perte de valeur au cours du trimestre clos le 31 mars 2019 ou 2018.

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

## 15. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des placements soumis à restrictions et des emprunts, y compris leur niveau selon la hiérarchie des justes valeurs, au 31 mars 2019 et au 31 décembre 2018 :

	Classement	Hiérarchie	Valeur comptable		Juste valeur	
			2019	2018	2019	2018
<b>Actifs financiers</b>						
Placements soumis à restrictions	JVRN	Niveau 2	61 035	54 783	61 035	54 783
<b>Passifs financiers</b>						
Emprunts à payer	Coût amorti	Niveau 2	4 790 000	5 290 000	4 790 000	5 290 000

Les justes valeurs des placements soumis à restrictions sont déterminées selon des prix et des données d'entrée observables sur le marché pour des instruments similaires, en utilisant des modèles de flux de trésorerie largement répandus pour évaluer ces instruments. La juste valeur des emprunts est estimée par actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs au taux d'intérêt en vigueur sur le marché qui serait offert à la Corporation pour des instruments financiers similaires.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la trésorerie soumise à restrictions, des placements à court terme, des clients et autres débiteurs, des placements détenus au titre d'obligations futures et des fournisseurs et autres créditeurs représente une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de la période.

## 16. Transactions avec des parties liées

En vertu du principe de propriété commune, la Corporation est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral du Canada. La Corporation peut conclure des transactions avec certaines de ces entités dans le cours normal des activités s'inscrivant dans son mandat.

Pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018, la CDEV n'a versé aucun dividende au gouvernement du Canada. Au cours de la période écoulée, la CDEV a remboursé un montant de 500 millions de dollars qui avait été prélevé du Compte du Canada.

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

## 17. Information supplémentaire

Les états financiers consolidés de la Corporation comprennent la totalité des actifs, des passifs, des produits et des charges de CTM et de la SGCH, comme suit. Les résultats du siège social de la CDEV ainsi que les résultats de CEI et de TMP Finance sont pris en compte dans la catégorie « Autres ».

	31 mars 2019						
	CTM (PCGR des É.-U.)	Ajuste- ments selon les IFRS	CTM (IFRS)	SGHC	Autres	Élimina- tions	Chiffres conso- lidés
<b>Données tirées de l'état du résultat global</b>							
<b>Produits</b>							
Produits tirés du transport	84 089 \$	858 \$ <sup>1)</sup>	84 947 \$	– \$	– \$		84 947 \$
Revenus locatifs	14 491		14 491				14 491
Produits nets tirés du pétrole brut				45 165	–		45 165
Autres produits/écart de conversion	852		852	1 451	322	(322)	2 303
	99 432		100 290	46 616	322	(322)	146 906
<b>Charges</b>							
Épuisement et amortissement	25 042 \$	1 719 \$ <sup>2)</sup>	26 761 \$	14 341 \$	27 \$		41 129 \$
Exploitation et production	32 263	(198)	32 065	6 651 \$	–		38 716
Salaires et avantages du personnel	16 180	596 <sup>3)</sup>	16 776	453	386		17 615
Autres charges/écart de conversion	2 617	(975)	1 642	1 189	2 528	(37)	5 322
	76 102 \$		77 244 \$	22 634 \$	2 941 \$	(37) \$	102 782 \$
<b>Charges financières</b>							
Composante capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction	17 604 \$	(17 604) \$ <sup>4)</sup>	– \$		– \$		– \$
Désactualisation	–	(2 107) \$ <sup>4)</sup>	(2 107)	(649) \$	(37)		(2 793)
(Charge) d'intérêts, montant net	(24 279)	(10 515) <sup>4)</sup>	(34 794)	915	(22 596)	285	(56 190)
	(6 675) \$		(36 901) \$	266 \$	(22 633) \$	285 \$	(58 983) \$
<b>Bénéfice (perte) avant impôt</b>	16 655 \$		(13 855) \$	24 248 \$	(25 252) \$		(14 859) \$
Charge (recouvrement) d'impôt	4 260	(8 220) <sup>5)</sup>	(3 960)	7 362	–		3 402
<b>Bénéfice net</b>	12 395 \$		(9 894) \$	16 886 \$	(25 252) \$		(18 260) \$
<b>Autres éléments du résultat global</b>	(6 250) \$	455 \$ <sup>6)</sup>	(5 795) \$	– \$	– \$		(5 795) \$
<b>Données tirées de l'état de la situation financière</b>							
<b>Actifs</b>							
Actifs courants	303 316 \$	(22 017) \$ <sup>7)</sup>	281 299 \$	142 809 \$	131 799 \$	(39 644) \$	516 263 \$
Actifs non courants	5 738 932	365 071 <sup>8)</sup>	6 104 003	377 078	4 970 141	(4 960 398)	6 490 824
	6 042 248 \$	343 054 \$	6 385 302 \$	519 887 \$	5 101 940 \$	(5 000 042) \$	7 007 087 \$
<b>Passifs</b>							
Passifs courants	475 735 \$	– \$	475 735 \$	29 838 \$	180 996 \$	(146 894) \$	539 675 \$
Passifs non courants	3 405 093	397 495 <sup>9)</sup>	3 802 588	172 224	4 678 855	(2 506 350)	6 147 317
	3 880 828 \$	397 495 \$	4 278 323 \$	202 062 \$	4 859 851 \$	(2 653 244) \$	6 686 992 \$
Capitaux propres	2 161 420 \$	(54 441) \$ <sup>10)</sup>	2 106 979 \$	317 825 \$	242 089 \$	(2 346 798) \$	320 095 \$
	6 042 248 \$	343 054 \$	6 385 302 \$	519 887 \$	5 101 940 \$	(5 000 042) \$	7 007 087 \$

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

---

## 17. Information supplémentaire (suite)

CTM prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). Selon les IFRS, une société mère doit préparer des états financiers consolidés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour les transactions et les événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Par conséquent, CTM a ajusté ses données financières aux termes des PCGR des États-Unis aux fins de conformité avec les IFRS. Ces ajustements comptables sont présentés sous la colonne « Ajustements selon les IFRS » et sont détaillés ci-dessous :

1) Produits tirés du transport : Aux termes des PCGR des États-Unis, CTM applique les dispositions de l'ASC 980, *Regulated Operations*, aux termes de laquelle le calendrier de comptabilisation et de traitement de certains produits peut différer de celui prévu par les IFRS. Aux termes des IFRS, les produits sont comptabilisés conformément à l'IFRS 15. Conformément aux PCGR des États-Unis, CTM comptabilise les produits tirés du transport de façon proportionnelle, en fonction des besoins en produits annuels du réseau TMPL, après ajustement pour les dépenses au titre des éléments de transfert prévus dans la demande visant le règlement avec droits incitatifs (« RDI ») du réseau TMPL. L'écart entre les besoins en produits annuels aux termes de la RDI et les droits facturés donne lieu à un ajustement qui sera comptabilisé dans les produits, soit au débit (si les droits facturés sont supérieurs aux besoins en produits aux termes de la RDI) soit au crédit (si les droits facturés sont inférieurs aux besoins en produits aux termes de la RDI). Selon les IFRS, les produits sont comptabilisés en fonction du volume expédié et des droits facturés, sans ajustement pour perception au-delà ou en deçà des besoins en produits.

2) L'amortissement est plus élevé aux termes des IFRS en raison d'immobilisations corporelles plus importantes découlant de la comptabilisation d'une obligation de démantèlement et du coût de mise hors service d'immobilisations correspondant. En raison de l'incertitude considérable entourant le moment et l'étendue de l'abandon, aucune obligation de démantèlement n'est comptabilisée selon les PCGR des États-Unis, donnant lieu à une diminution des actifs et de l'amortissement aux termes des PCGR des États-Unis.

3) La charge liée aux salaires et aux avantages du personnel est plus élevée aux termes des IFRS en raison de différences dans la comptabilisation de la charge de retraite entre les deux cadres comptables. Aux termes des IFRS, les réévaluations des actifs et des passifs des régimes sont comptabilisées immédiatement en résultat net, alors qu'en vertu des PCGR des États-Unis, certains profits et pertes liés aux régimes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et amortis en résultat net sur une plus longue période.

# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

---

## 17. Information supplémentaire (suite)

4) Selon l'ASC 980 des PCGR des États-Unis, une provision pour les fonds utilisés pendant la construction est prise en compte dans le coût des immobilisations corporelles et est amortie sur les périodes futures en tant que composante du coût total de l'actif connexe. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction se compose d'une composante intérêts et, sur approbation de l'organisme de réglementation, d'une composante coût des capitaux propres, lesquelles sont toutes deux inscrites à l'actif en fonction des taux établis dans un accord avec l'organisme de réglementation. La composante intérêts de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction entraîne une baisse de la charge d'intérêts alors que sa composante capitaux propres est comptabilisée dans les produits financiers. Aux termes des IFRS, aucune provision pour les fonds utilisés pendant la construction n'est comptabilisée, et seuls les intérêts engagés sur la dette utilisée pour financer les dépenses d'investissement admissibles sont inscrits à l'actif, aux termes de l'IAS 23, *Coûts d'emprunt*. La désactualisation de l'obligation de démantèlement aux termes des IFRS est également prise en compte dans les ajustements des charges financières selon les IFRS. Il n'y a aucune obligation de démantèlement à désactualiser aux termes des PCGR des États-Unis.

5) L'impôt calculé en vertu des IFRS est moins élevé en raison des ajustements mentionnés plus haut pour les produits, l'amortissement, la charge liée aux salaires et aux avantages du personnel et la provision pour les fonds utilisés pendant la construction.

6) Les autres éléments du résultat global calculés conformément aux IFRS ont été réduits en raison d'un traitement différent des ajustements au titre des régimes de retraite comptabilisés conformément aux PCGR des États-Unis.

7) Les actifs courants sont moins élevés selon les IFRS, essentiellement en raison de différences temporaires entre la comptabilisation des produits aux termes des PCGR des États-Unis et des IFRS.

8) Les actifs non courants sont plus élevés selon les normes IFRS en raison surtout des ajustements au goodwill et aux immobilisations corporelles. À l'acquisition de CTM, un goodwill a été comptabilisé pour tenir compte de l'écart entre la juste valeur de la contrepartie payée par rapport à la juste valeur estimative des actifs nets acquis. La juste valeur des actifs nets diffère selon qu'on applique les PCGR des États-Unis ou les IFRS, surtout en ce qui a trait à l'obligation de démantèlement, aux passifs réglementaires et à l'impôt différé lié à l'acquisition. Par suite de l'acquisition, les immobilisations corporelles sont également plus élevées en raison de la comptabilisation de l'obligation de démantèlement et du coût de mise hors service d'immobilisations correspondant. CTM comptabilise aussi le produit de certains contrats (primes liées aux contrats d'achat ferme « Firm 50 ») en tant qu'aide à la construction aux termes de l'ASC 980 des PCGR des États-Unis, ce qui réduit les immobilisations. Cette aide est comptabilisée en tant que produits aux termes des IFRS.



# LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

---

## 17. Information supplémentaire (suite)

9) Les passifs non courants sont plus élevés selon les IFRS, en raison essentiellement de la comptabilisation d'une obligation de démantèlement. CTM ne comptabilise pas d'obligation de démantèlement aux termes des PCGR des États-Unis, puisque le moment et l'étendue de l'abandon sont indéterminés. En outre, des ajustements sont apportés à l'impôt différé selon les IFRS. Les différences entre les PCGR des États-Unis et les IFRS lors de l'acquisition ont une incidence fiscale connexe qui entraîne une diminution de l'impôt différé à l'acquisition. Par ailleurs, il existe une différence permanente en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat différé du fait de différences touchant le bénéfice net et la charge d'impôt comptabilisés.

10) L'effet cumulatif des ajustements des capitaux propres selon les normes IFRS s'élève à 54 millions de dollars. De ce montant, une tranche de 22 millions de dollars représente l'incidence sur le résultat net et les autres éléments du résultat global du premier trimestre de 2019 et le reste est attribuable aux ajustements des capitaux propres au cours de périodes précédentes.

## 18. Reclassement des chiffres de la période comparative

Au cours de la période écoulée, la Corporation a reclassé les frais de commercialisation inscrits à l'état consolidé du résultat global pour les inclure au poste « Exploitation, transport et commercialisation du pétrole brut », alors qu'ils étaient auparavant inclus au poste « Produits nets tirés du pétrole brut ». La Corporation estime que le classement des frais de commercialisation à titre de charges d'exploitation correspond davantage aux normes de l'industrie. Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour permettre une meilleure comparabilité entre les périodes, ce qui a entraîné le reclassement, au poste « Exploitation, transport et commercialisation du pétrole brut », d'un montant de 169 \$ qui était inclus au poste « Produits nets tirés du pétrole brut » de l'état consolidé du résultat global du trimestre clos le 31 mars 2018. Compte tenu de ce reclassement, le total des produits et le total des charges du trimestre clos le 31 mars 2018 sont, dans chaque cas, supérieurs de 169 \$ à ceux qui avaient été présentés précédemment. Ce reclassement n'a par ailleurs eu aucune incidence sur la situation financière, le bénéfice avant impôt sur le résultat ou le résultat global de la Corporation.